## ANNEXE I: QUESTIONNAIRE DE TRIAGE COVID-19 - Personnes de 6 ans et plus

	Questions	Oui	Non
1	Avez-vous la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe, ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38.1 °C (100,6 °F) ?		
2	Avez-vous de la toux récente ou une toux chronique aggravée depuis peu ?		
3	Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essoufflé ?		
4	Avez-vous une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût ?		
5	Avez-vous mal à la gorge ?		
6	Avez-vous reçu la consigne de vous placer en isolement préventif (p. ex. : de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours³, contact d'un cas confirmé de COVID-19) ?		
7	Avez-vous reçu une recommandation de passer un test de dépistage ou êtes-vous en attente du résultat ?		
8	Êtes-vous actuellement en isolement pour un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ?		
9	Avez-vous été en contact étroit (au moins 15 minutes à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 sans avoir porté l'équipement de protection individuelle approprié dans les 14 derniers jours ?		
- 10			
10	Souffrez-vous d'un des symptômes généraux suivants ? :		
	Diarrhée		
	Nausées ou vomissements		
	Mal de ventre		
-	Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente		
	Perte d'appétit importante		
	Douleurs musculaires généralisées ou courbatures inhabituelles (non liées  de de la physique)		
	à un effort physique)		
	Mal de tête inhabituel		

Toute personne qui répond oui à une seule des questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ou qui répond oui à au moins deux des symptômes de la question 10 ne peut être reçue à la clinique. Elle doit se faire offrir une téléconsultation ou être dirigée vers le professionnel le plus approprié en fonction de sa condition.

Pour plus de détails sur les exemptions de mise en quarantaine, consultez le site Internet suivant : <a href="https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement">https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement</a>

Notez aussi que le gouvernement du Québec n'impose pas de mesure d'isolement aux personnes qui arrivent d'une autre province.

Version 1 – 2 août 2021 Page | **18** 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sont exemptés de l'isolement obligatoire et peuvent donc être reçus en clinique les gens qui, si asymptomatiques, :

<sup>•</sup> fournissent des services essentiels

assurent le transport de biens ou de personnes essentiels

<sup>•</sup> doivent recevoir des soins médicaux dans les 36 heures suivant leur entrée au Canada (non liés à la COVID-19)

<sup>•</sup> traversent régulièrement la frontière pour travailler (déplacements habituels qui sont généralement définis comme quotidiens ou hebdomadaires)

<sup>•</sup> sont des étudiants qui traversent régulièrement la frontière pour aller à l'école (un ou plusieurs jours par semaine)

vivent dans une communauté transfrontalière intégrée

<sup>•</sup> sont entièrement vaccinés à condition d'être un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, une personne inscrite en vertu de la *Loi sur les indiens* ou une personne protégée (demandeur d'asile)